



A Tous PNC

EASYJET

www.unac.asso.fr/easyjet

navigants@unac.asso.fr

mercredi 20 janvier 2010

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS...

PRIME DE FIN D'ANNÉE

La négociation afin d'obtenir une prime de fin d'année a enfin abouti et nous sommes heureux de vous annoncer qu'elle sera versée avec la paie du mois de janvier. **Elle représente l'équivalent de 2 semaines de salaire de base.**

L'UNAC a été à l'initiative de cette demande dès le mois de novembre, nous avons été suivis ensuite par nos collègues de la CFTC. Notre détermination a été sans faille et nous avons dû mettre une très forte pression auprès de la Direction (menace de grève) afin de l'obtenir. C'est aussi grâce à vous et à votre soutien au quotidien que la Direction a pris conscience de l'ampleur de la motivation. C'est une victoire qui nous permet de dire que c'est uniquement en se rassemblant et en agissant collectivement que nous pouvons obtenir satisfaction dans nos revendications.

C'est justement le rôle des syndicats de rassembler tous les PNC pour représenter une collectivité de salariés partageant un certain nombre d'aspirations et de préoccupations communes. Nous vous laissons imaginer la réponse qui aurait été obtenue si chacun avait demandé une prime de fin d'année de façon individuelle...

RÉGIME DE TRAVAIL – ACCORD FTL

L'UNAC n'a pas signé cet accord, car la Direction de l'entreprise n'a pas jugé nécessaire de le négocier avec les organisations syndicales. Cet accord n'est qu'une parodie de règles de travail, un vague copié/collé des règles anglaises traduites en mauvais français.

Nous regrettons sincèrement que le syndicat CFTC, majoritaire dans l'entreprise, ait signé cet accord sans prendre la mesure exacte des conséquences, au quotidien, pour les cabin crew. Nous avons l'occasion unique de pouvoir améliorer nos conditions de travail (minimum rest, limites de temps de travail, nombre de jours OFF, variation early/late...). Cette occasion a été gâchée.

Mais il reste un espoir : celui que la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) n'avalise pas cet accord, car autant dans la forme que sur le fond, il ne correspond pas aux minima sociaux français. Il inclut notamment, une différence en matière de temps de travail et de repos entre pilotes et personnels de cabine. Ce qui n'existe pas dans les règles françaises.



UNAC EASYJET



Vous pouvez retrouver sur le site unac (www.unac.asso.fr/easyjet) l'intégralité du document ainsi que la lettre que nous avons adressé à la DGAC.

Nous savons que la Direction de l'entreprise menace les syndicats et particulièrement l'UNAC de revenir aux dispositions du code de l'aviation civile française (CAC) si cet accord n'était pas avalisé. Nous savons également que certaines personnes du management prétendent que cela serait la fin du système ON/OFF et du pattern fixe 6/3.

Pour autant, revenir aux dispositions du CAC serait beaucoup plus pénalisant pour la compagnie que de négocier certains aménagements aux règles actuelles. Et puis, notre collectivité ne serait pas démunie face un tel oukase de la Direction, s'il devait arriver un jour, **nous aurions toujours la possibilité de nous battre, collectivement, pour obtenir des négociations.**

COMMISSIONS VENTES À BORD

Comme vous l'aurez sûrement constaté depuis le mois de décembre le montant des commissions qui apparaissent sur nos fiches de paie est converti en euros avec le même taux que celui que nous utilisons à bord pour convertir les euros en livres sterling. Il aura fallu presque deux ans à la Compagnie pour régler ce problème. Sur ce sujet c'est encore une fois l'UNAC qui a mis la Direction devant ses responsabilités.

Nous demandons maintenant que la Compagnie calcule les sommes qu'individuellement chaque cabin crew a perdues depuis le 01/01/2008 à cause de cet effet de change et cela représente des sommes considérables. Si tel n'était pas le cas, **nous avons déjà organisé à l'UNAC la riposte devant les tribunaux compétents afin de récupérer l'argent dont nous avons été floués.**

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Nous avons commencé depuis la fin décembre la négociation sur les salaires et pour l'instant ces négociations sont au point mort.

En effet, le service ressources humaines fran-

çais n'a pas encore reçu, le détail de la marge de négociation (enveloppe financière) de la part des instances dirigeantes à Luton. Nous devrions donc entrer dans le vif du sujet à la fin du mois de janvier. La priorité de l'UNAC sera d'obtenir une revalorisation importante du salaire de base, la création de deux niveaux de rémunération supplémentaires (après 5 et 10 ans d'ancienneté), la mise en place d'un système de bonus de fin d'année indexé aux résultats de l'entreprise.

Lors de notre dernière NAO qui avait commencé au début de la crise financière et devant le tableau très noir qu'avait dressé la Compagnie pour 2009, les syndicats avaient accepté de limiter les demandes d'augmentation au strict minimum. En 2010 alors que les effets de la crise s'éloignent, **nous ne nous contenterons pas d'un simple pourboire, car l'entreprise s'est encore montrée hautement bénéficiaire au plus fort d'une année de crise.**

SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES CONGÉS

La Direction a montré encore une fois son incapacité à gérer de façon correcte et juste le système d'attribution des congés annuels. Elle a elle-même avoué qu'elle ne connaissait pas les paramètres permettant d'attribuer les points (NTC du janvier).

Un groupe de travail va être mis en place courant mars afin de déterminer les critères à prendre en compte pour l'année 2011. Nous devons trouver à tout prix un système cohérent et juste en fonction de l'ancienneté, situation de famille, et des congés obtenus l'année précédente. Nous vous tiendrons au courant dès le début des travaux de l'évolution de ce projet.

L'UNAC et l'ensemble de ses délégués vous souhaitent une excellente année 2010 !